



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 11 SEPTEMBRE 2024

20240911_B12 - Avenant à la convention entre Limoges habitat et le CCAS – Résidence pour Personnes Agées des Casseaux

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le mercredi 11 septembre 2024 à 17 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Madame Catherine MAUGUIEN-SICARD, Présidente

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Messieurs Philippe CHADELAS et Dominique RENAUDIE Administrateurs

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

Absents excusés :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Vice-président

Monsieur Xavier TRACOU, Administrateur, ayant donné pouvoir à Madame MAUGUIEN-SICARD

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Madame MAUGUIEN-SICARD, Présidente.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,

Vu la convention entre Limoges habitat et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Limoges signée le 7 juin 1977 et prenant fin en juillet 2025, pour la Résidence de Personnes Agées (RPA) des Casseaux situé rue du Masgoulet à Limoges,

Considérant la sollicitation du CCAS de la Ville de Limoges pour suspendre la provision forfaitaire pour grosses réparations (PGR) durant une période de deux ans,

Considérant les travaux financés en 2011 avec la PGR (isolation, ascenseur, pièces d'eau, sécurisation, toitures, etc.),

Considérant le montant de la PGR épargné au 31/12/2023, s'élevant à 503 330.18 €,

Considérant le bon état du bâtiment et l'absence d'impact sur l'équilibre financier de l'opération,

Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Autorise la signature d'un avenant à la convention prévoyant la suspension du quittance de la provision pour grosses réparations pour une période de deux ans à compter de la signature dudit avenant.

Formalités de publicité effectuées

le **17 SEP. 2024**

Pour extrait conforme,

Limoges, le **17 SEP. 2024**

LA PRESIDENTE

Catherine MAUGUIEN-SICARD

